

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Secteur de l'Aide financière aux études et des relations extérieures

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017

ISBN 978-2-550-77286-6 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-77287-3 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2014-2015. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2014-2015 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 175 916, pour une aide financière totale de près de 1,2 milliard de dollars (1 178,1 M\$) et une aide financière moyenne de 6 697 \$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 69,8 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a augmenté de 44,9 %, pour atteindre 5 784.
- Le taux global de participation était de 31,3 %. À la formation universitaire, le taux de participation était de 41,0 %, tandis qu'à la formation professionnelle du secondaire menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), il a augmenté de 9,5 %, atteignant 28,7 %.
- Le montant moyen des dépenses admises a atteint 9 045 \$ par bénéficiaire.
- Une somme de 71,8 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde.
- La proportion de bénéficiaires ayant un enfant à charge était de 24,3 %.
- Plus de 75,9 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dettes d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne entre deux périodes d'études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant, en situation de dénuement total; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] ou Régime de pensions du Canada [RPC]), de prestations de retraite, ou de sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses.....	1
1.1 Le Programme en bref.....	1
1.2 Attribution de l'aide financière	2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires	14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires	23
1.5 Contributions des tiers.....	28
1.6 Ressources financières des bénéficiaires.....	34
1.7 Dépenses admises.....	40
1.8 Demande d'aide financière.....	42
1.9 Prêts et remboursement	44
Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière.....	47
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers	47
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	47
2.3 Programme études-travail	47
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel	47
2.5 Programme de remise de dette	48
2.6 Programme de remboursement différé.....	48
2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière	49

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2014-2015.....	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2014-2015.....	8
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2014-2015.....	9
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	11
Tableau 1.2.5 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015.....	12
Tableau 1.2.6 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2014 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière.....	13
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2014-2015.....	14
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2014-2015.....	14
Tableau 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2014	16
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	18
Tableau 1.3.5 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2014-2015	19
Tableau 1.3.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	21
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2014-2015.....	23
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2014-2015	23
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2014-2015.....	24
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2014-2015	25

Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2014-2015.....	25
Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2014-2015.....	26
Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2014-2015	26
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2014-2015	26
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2014-2015	27
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015.....	29
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015	29
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015	30
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2014-2015.....	31
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2014-2015	31
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2014-2015	32
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2014-2015.....	32
Tableau 1.5.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2014-2015.....	32
Tableau 1.5.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2014-2015	33
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2014-2015	33
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	34

Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015	35
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	36
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015.....	36
Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2014-2015.....	37
Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2014-2015.....	37
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2014-2015	38
Tableau 1.6.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2014-2015.....	38
Tableau 1.6.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2014-2015	39
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2014-2015.....	40
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2014-2015.....	41
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2014-2015.....	43
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2014-2015.....	44
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2015	45
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2010-2011 à 2014-2015 ¹	45
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2010-2011 à 2014-2015 ¹	46
Tableau 2.9.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2010-2011 à 2014-2015.....	50

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2014-2015.....	2
Graphique 1.2.2 :	Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015	3
Graphique 1.2.3 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	5
Graphique 1.2.4 :	Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015.....	6
Graphique 1.2.5 :	Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	7
Graphique 1.2.6 :	Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	10
Graphique 1.3.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2014.....	15
Graphique 1.3.2 :	Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2014.....	17
Graphique 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2014.....	18
Graphique 1.3.4 :	Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015	20
Graphique 1.3.5 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2014-2015.....	22
Graphique 1.3.6 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2014-2015	22
Graphique 1.4.1 :	Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2014-2015	23
Graphique 1.4.2 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2014-2015.....	24
Graphique 1.6.1 :	Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015	35
Graphique 1.7.1 :	Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015	41
Graphique 1.8.1 :	Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2010-2011 à 2014-2015.....	42

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de l'Aide financière aux études¹.

¹ Le document est accessible à cette adresse : http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Aide_votre_portee_2014_2015.pdf.

1.2 Attribution de l'aide financière

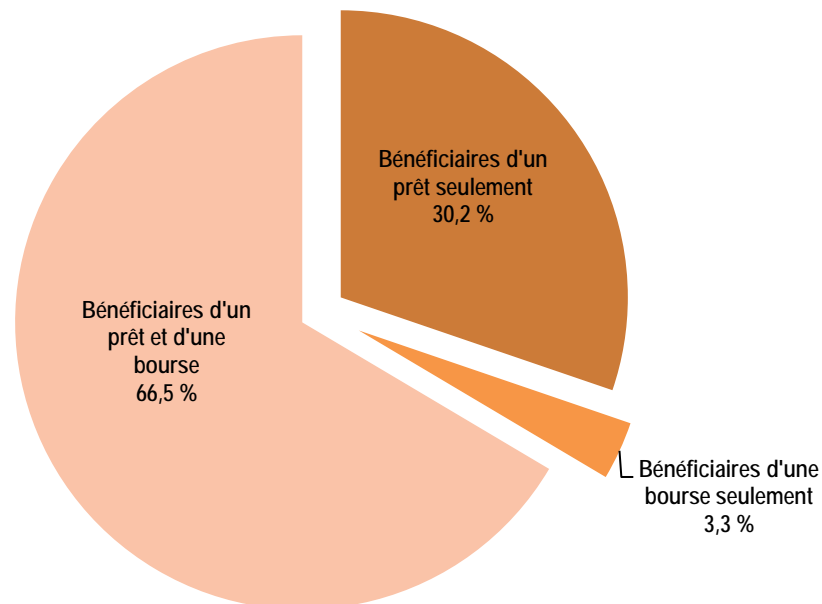
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2014-2015, 175 916 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, près de 1,2 milliard de dollars (1 178,1 M\$) leur ont été attribués. Plus précisément, 53 195 bénéficiaires (30,2%) ont obtenu uniquement un prêt et 116 937 (66,5%) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 5 784 (3,3%) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils avaient une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2014-2015, l'aide était composée de 376,1 millions de dollars de prêts (40,3 %) et de 557,9 millions de dollars de bourses (59,7 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2014-2015

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	53 195	202,3 M\$	—	202,3 M\$
Bourse seulement	5 784	—	41,7 M\$	41,7 M\$
Prêt et bourse	116 937	376,1 M\$	557,9 M\$	934,1 M\$
Total des bénéficiaires	175 916	578,4 M\$	599,6 M\$	1 178,1 M\$

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2014-2015

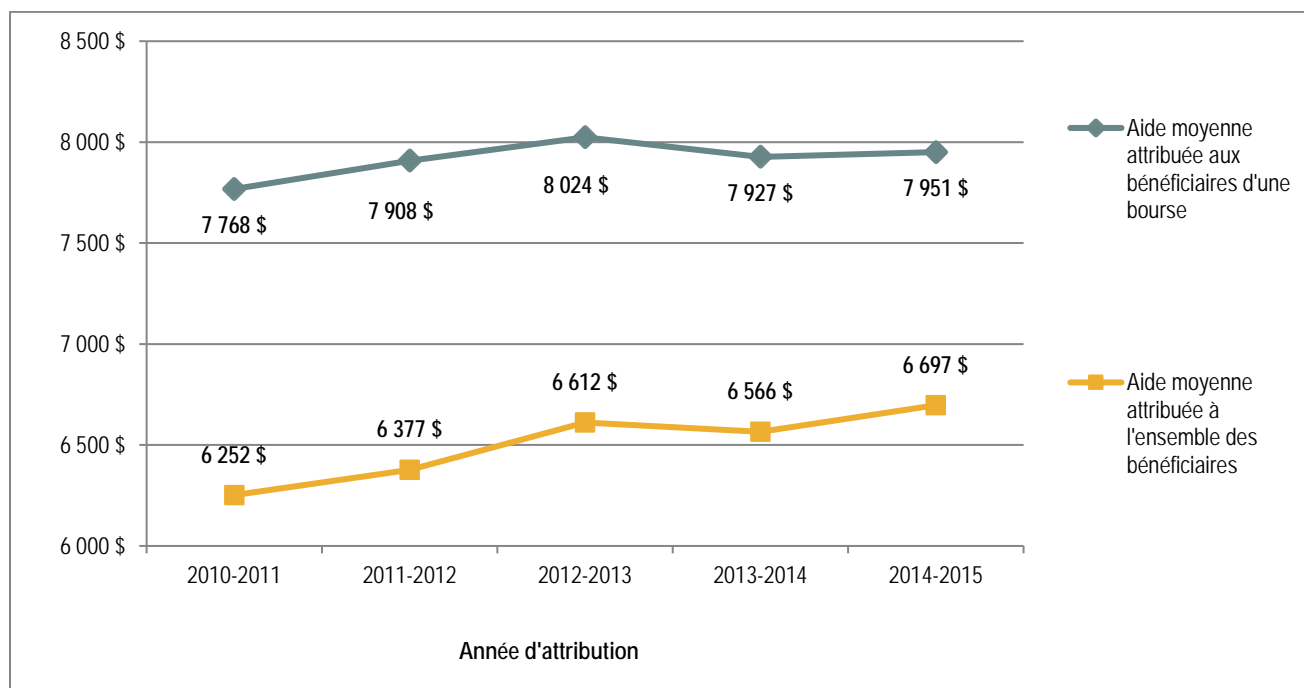


Au total, 170 132 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 400 \$. Pour les 122 721 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 4 886 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 578,4 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 49,1 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 599,6 millions de dollars (50,9 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 montre que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 252 \$ en 2010-2011 à 6 697 \$ en 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 7,1 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 2,4 %, les montants étant respectivement de 7 768 \$ et de 7 951 \$ pour la même période.

La légère diminution observée en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 serait attribuable en partie au retrait de mesures de bonification appliquées au Programme de prêts et bourses à l'année 2012-2013 seulement. Ces bonifications avaient un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour qui une contribution des tiers était calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'enseignement supérieur. En 2014-2015, de nouvelles bonifications ont été appliquées au programme, mais avec un impact moindre. Ainsi, toute comparaison entre les différentes années d'attribution devrait tenir compte de ces bonifications.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015

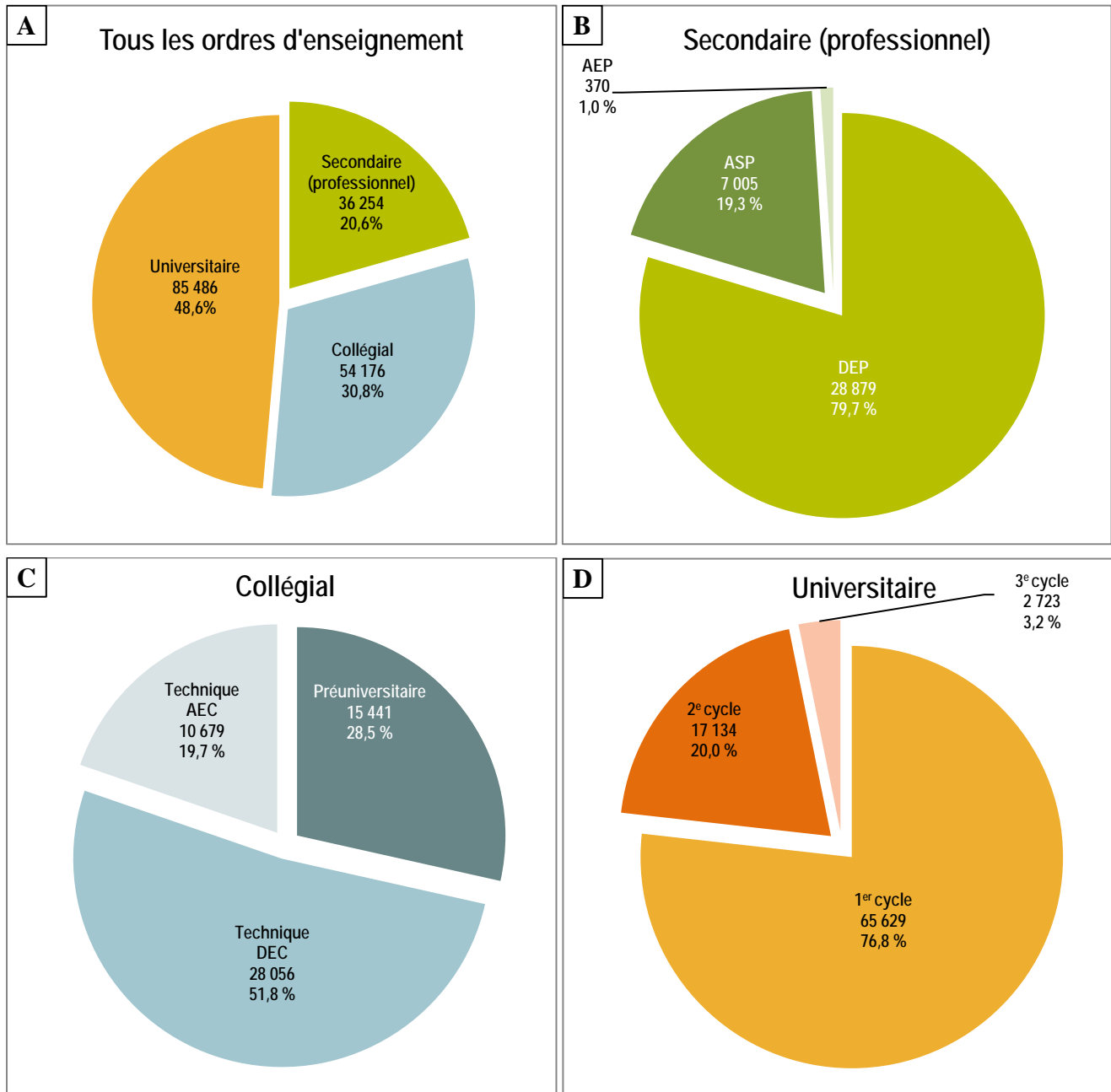


Un peu moins de la moitié (48,6 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2014-2015 (graphique 1.2.3 A). Ils ont reçu 54,7 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 644,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 534 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1^{er} cycle représentaient 76,8 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 37,3 % de l'ensemble des bénéficiaires (statistique non présentée). Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle ont reçu en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (30,8 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,6 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 313,8 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 791 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires étaient majoritairement (51,8 %) à la formation technique (DEC), et le graphique 1.2.5 montre que le montant moyen d'aide financière variait selon le type de formation.

Notons également que 20,6 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A) et qu'ils ont reçu 18,7 % de l'aide financière totale, soit 220,3 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), pour une moyenne de 6 075 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudiaient en grande majorité (79,7 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

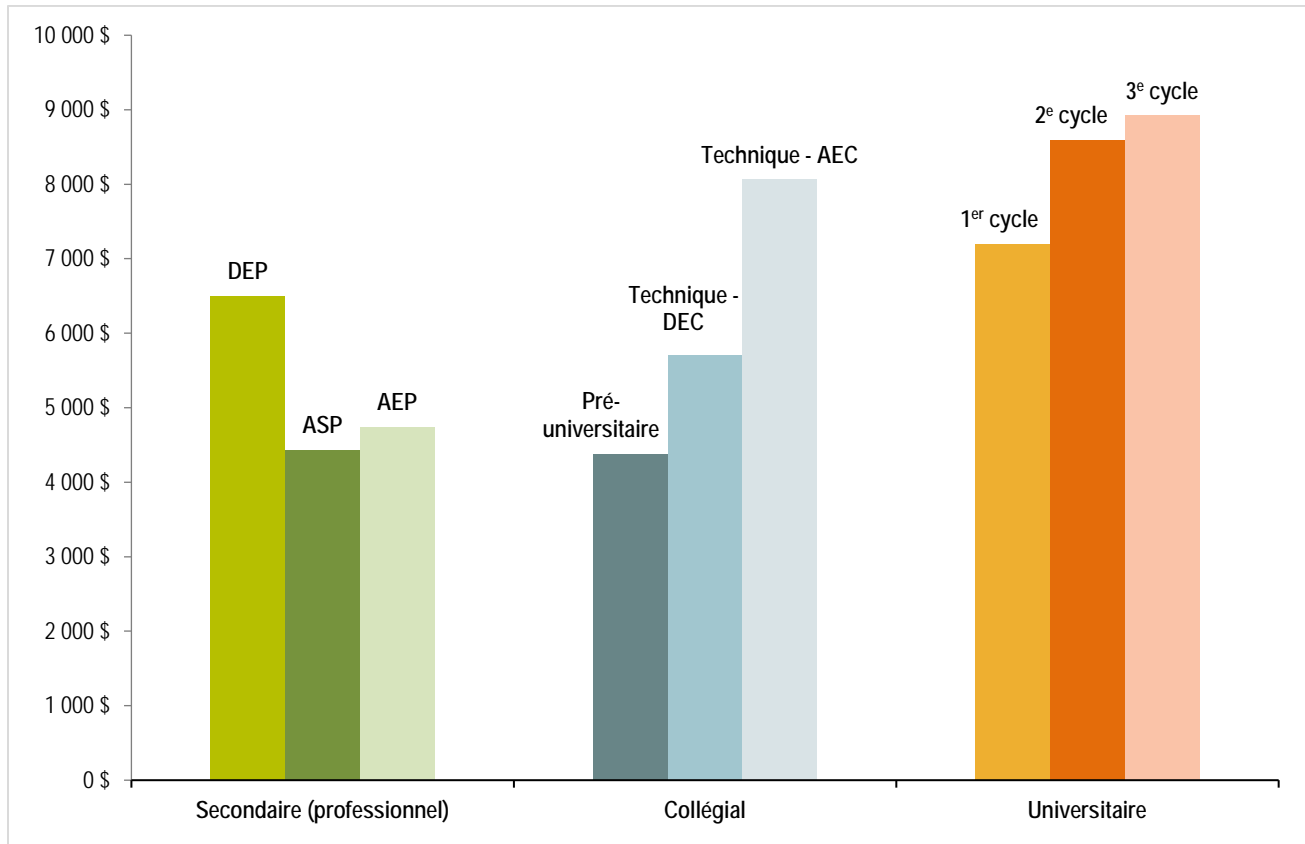


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	7 744	3 141 \$	24,3 M\$	500	5 894 \$	2,9 M\$	28 010	6 890 \$	193,0 M\$	36 254	6 075 \$	220,3 M\$
	DEP	7 194	3 253 \$	23,4 M\$	457	5 914 \$	2,7 M\$	21 228	7 603 \$	161,4 M\$	28 879	6 493 \$	187,5 M\$
	ASP	509	1 663 \$	0,8 M\$	34	6 223 \$	0,2 M\$	6 462	4 633 \$	29,9 M\$	7 005	4 425 \$	31,0 M\$
	AEP	41	1 810 \$	0,1 M\$	9	3 595 \$	0,0 M\$	320	5 142 \$	1,6 M\$	370	4 735 \$	1,8 M\$
Collégial	Total collégial	19 910	3 629 \$	72,3 M\$	2 377	6 182 \$	14,7 M\$	31 889	7 112 \$	226,8 M\$	54 176	5 791 \$	313,8 M\$
	Préuniversitaire	5 129	2 207 \$	11,3 M\$	699	5 364 \$	3,7 M\$	9 613	5 467 \$	52,6 M\$	15 441	4 379 \$	67,6 M\$
	Technique – DEC	10 196	3 081 \$	31,4 M\$	1 423	6 360 \$	9,1 M\$	16 437	7 275 \$	119,6 M\$	28 056	5 705 \$	160,1 M\$
	Technique – AEC	4 585	6 440 \$	29,5 M\$	255	7 432 \$	1,9 M\$	5 839	9 361 \$	54,7 M\$	10 679	8 061 \$	86,1 M\$
Universitaire	Total universitaire	25 541	4 140 \$	105,7 M\$	2 907	8 275 \$	24,1 M\$	57 038	9 016 \$	514,3 M\$	85 486	7 534 \$	644,1 M\$
	1 ^{er} cycle	19 726	3 788 \$	74,7 M\$	2 391	8 064 \$	19,3 M\$	43 512	8 699 \$	378,5 M\$	65 629	7 200 \$	472,5 M\$
	2 ^e cycle	4 696	5 199 \$	24,4 M\$	443	9 023 \$	4,0 M\$	11 995	9 906 \$	118,8 M\$	17 134	8 593 \$	147,2 M\$
	3 ^e cycle	1 119	5 898 \$	6,6 M\$	73	10 650 \$	0,8 M\$	1 531	11 046 \$	16,9 M\$	2 723	8 920 \$	24,3 M\$
Total		53 195	3 803 \$	202,3 M\$	5 784	7 209 \$	41,7 M\$	116 937	7 988 \$	934,1 M\$	175 916	6 697 \$	1 178,1 M\$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 66,5 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 77,3 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 448 \$ et 4 442 \$. À titre de comparaison, presque tous ceux qui poursuivaient des études menant à une ASP (92,2 %) ont reçu un prêt et une bourse, alors que ce fut le cas pour 73,5 % au DEP et pour 86,5 % à l'AEP.

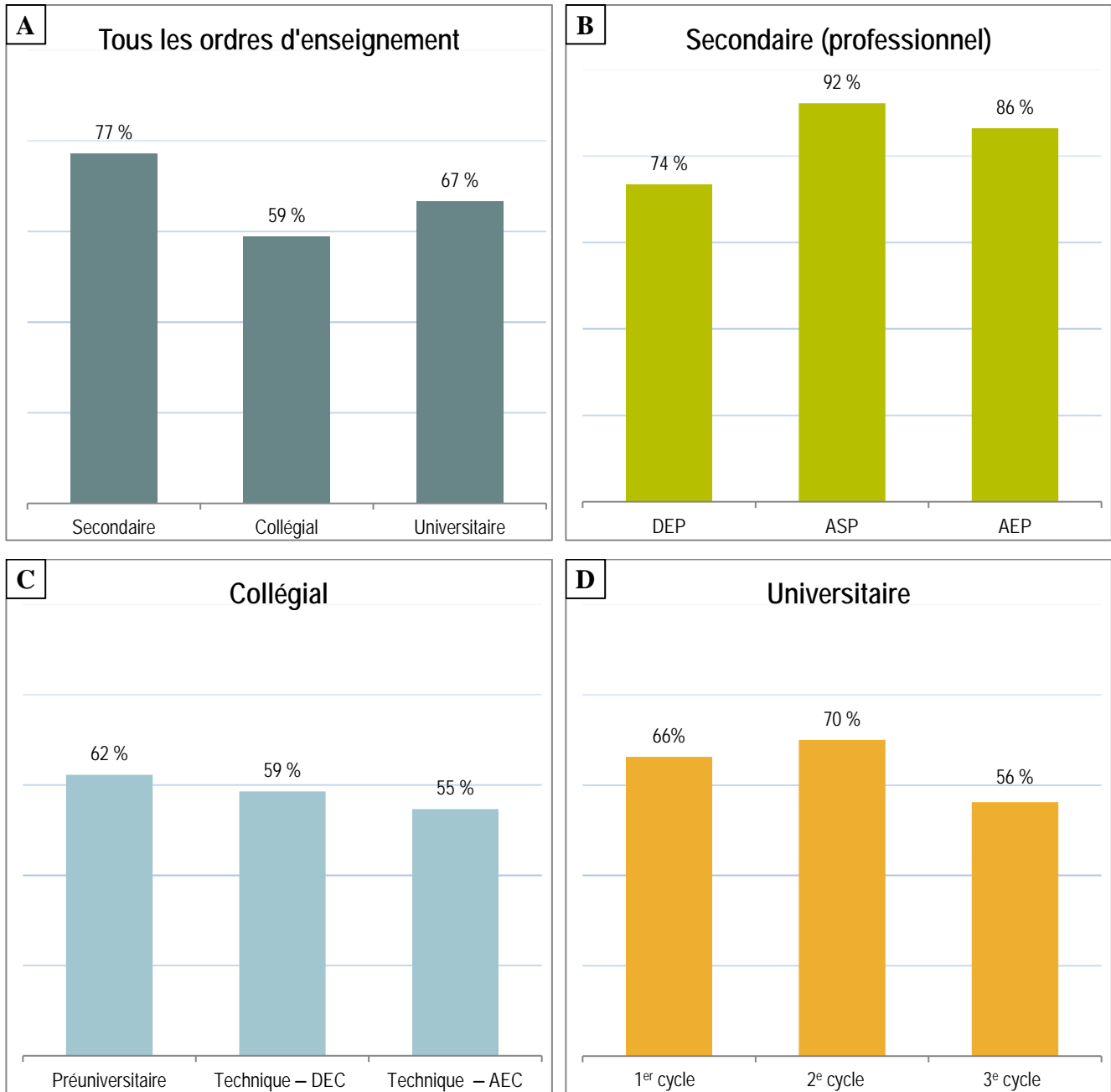
Au collégial, 58,9 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 031 \$ et de 4 081 \$. Un peu plus de un bénéficiaire sur deux (54,7 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 58,6 % des bénéficiaires à la formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 62,3 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, deux bénéficiaires sur trois (66,7 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 698 \$ et de 5 319 \$. Plus d'un bénéficiaire sur deux (56,2 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3^e cycle, comparativement à 66,3 % au 1^{er} cycle et à 70,0 % au 2^e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen de prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total de prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	28 010	2 448 \$	4 442 \$	6 890 \$	68,6 M\$	124,4 M\$	193,0 M\$
	DEP	21 228	2 856 \$	4 747 \$	7 603 \$	60,6 M\$	100,8 M\$	161,4 M\$
	ASP	6 462	1 161 \$	3 472 \$	4 633 \$	7,5 M\$	22,4 M\$	29,9 M\$
	AEP	320	1 343 \$	3 798 \$	5 142 \$	0,4 M\$	1,2 M\$	1,6 M\$
Collégial	Total collégial	31 889	3 031 \$	4 081 \$	7 112 \$	96,7 M\$	130,1 M\$	226,8 M\$
	Préuniversitaire	9 613	2 504 \$	2 963 \$	5 467 \$	24,1 M\$	28,5 M\$	52,6 M\$
	Technique – DEC	16 437	3 058 \$	4 217 \$	7 275 \$	50,3 M\$	69,3 M\$	119,6 M\$
	Technique – AEC	5 839	3 824 \$	5 537 \$	9 361 \$	22,3 M\$	32,3 M\$	54,7 M\$
Universitaire	Total universitaire	57 038	3 698 \$	5 319 \$	9 016 \$	210,9 M\$	303,4 M\$	514,3 M\$
	1 ^{er} cycle	43 512	3 389 \$	5 311 \$	8 699 \$	147,4 M\$	231,1 M\$	378,5 M\$
	2 ^e cycle	11 995	4 604 \$	5 303 \$	9 906 \$	55,2 M\$	63,6 M\$	118,8 M\$
	3 ^e cycle	1 531	5 381 \$	5 665 \$	11 046 \$	8,2 M\$	8,7 M\$	16,9 M\$
Total		116 937	3 217 \$	4 771 \$	7 988 \$	376,1 M\$	557,9 M\$	934,1 M\$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 6 697 \$ en 2014-2015. On observe que près de la moitié (47,3 %) de l'ensemble des bénéficiaires a obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 \$. Si on les répartit selon l'ordre d'enseignement, on remarque que 54,9 % des bénéficiaires à la formation universitaire ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 \$, alors que cette proportion était respectivement de 40,1 % et de 39,9 % au collégial et à la formation professionnelle (tableau 1.2.4).

À l'opposé, 52,7 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses a obtenu une aide financière totale de 6 000 \$ ou moins. Plus particulièrement, près du quart (23,7 %) des bénéficiaires a reçu un montant d'aide entre 2 001 \$ et 4 000 \$, ce qui représente près de la moitié des bénéficiaires qui recevaient une aide totale de 6 000 \$ ou moins.

À la formation professionnelle du secondaire, 15,8 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP et 20,8 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une AEP ont reçu un montant d'aide total de plus 6 000 \$. À titre de comparaison, c'est 46,0 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à un DEP qui ont reçu une somme du même ordre.

Au collégial, la proportion de bénéficiaires recevant plus de 6 000 \$ était de 24,5 % à la formation préuniversitaire, alors qu'elle était de 40,9 % à la formation technique menant à un DEC et de 60,8 % à la formation technique conduisant à une AEC.

À l'enseignement universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois au 2^e et au 3^e cycle, soit 63,6 % et 65,6 % respectivement, ont reçu une aide totale de plus de 6 000 \$, comparativement à un peu plus de la moitié (52,2 %) pour ceux du 1^{er} cycle.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	14,3 %	26,0 %	19,8 %	13,1 %	10,0 %	16,9 %
	DEP	15,6 %	20,6 %	17,8 %	14,9 %	11,6 %	19,6 %
	ASP	9,3 %	47,9 %	27,0 %	5,6 %	3,9 %	6,3 %
	AEP	11,4 %	28,9 %	38,9 %	12,4 %	3,0 %	5,4 %
Collégial	Total collégial	14,4 %	25,1 %	20,3 %	13,8 %	12,4 %	14,0 %
	Préuniversitaire	20,6 %	30,7 %	24,2 %	10,8 %	9,5 %	4,2 %
	Technique – DEC	14,4 %	25,6 %	19,1 %	14,7 %	13,3 %	12,9 %
	Technique – AEC	5,6 %	16,0 %	17,6 %	15,6 %	14,3 %	30,9 %
Universitaire	Total universitaire	5,9 %	21,7 %	17,5 %	14,0 %	13,0 %	28,0 %
	1 ^{er} cycle	6,4 %	24,3 %	17,0 %	14,1 %	12,6 %	25,5 %
	2 ^e cycle	3,8 %	13,7 %	19,0 %	13,7 %	14,4 %	35,4 %
	3 ^e cycle	5,0 %	10,5 %	18,8 %	12,5 %	13,5 %	39,6 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	10,3 %	23,7 %	18,8 %	13,7 %	12,2 %	21,4 %

Rappelons que le montant de bourse moyen attribué dans le cadre du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 4 886 \$ en 2014-2015. Parmi les boursiers, 58,9 % des étudiants à l'université ont reçu une bourse de plus de 4 000 \$, comparativement à 43,9 % au collégial et à 45,2 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
	Total secondaire	18,7 %	36,0 %	19,0 %	12,9 %	7,2 %	6,2 %
Secondaire (professionnel)	DEP	21,4 %	26,6 %	20,8 %	15,4 %	8,3 %	7,4 %
	ASP	9,9 %	66,8 %	12,7 %	4,9 %	3,4 %	2,2 %
	AEP	16,1 %	48,3 %	26,1 %	4,0 %	3,0 %	2,4 %
	Total collégial	27,1 %	29,0 %	17,8 %	12,8 %	6,5 %	6,8 %
Collégial	Préuniversitaire	37,0 %	34,7 %	14,2 %	8,9 %	2,3 %	2,8 %
	Technique – DEC	25,7 %	27,4 %	18,7 %	13,8 %	6,8 %	7,5 %
	Technique – AEC	14,3 %	23,9 %	21,3 %	16,4 %	12,5 %	11,7 %
	Total universitaire	17,9 %	23,2 %	19,0 %	16,8 %	10,6 %	12,5 %
Universitaire	1 ^{er} cycle	18,2 %	23,6 %	18,9 %	16,3 %	10,2 %	12,9 %
	2 ^e cycle	17,1 %	22,2 %	19,5 %	18,7 %	11,6 %	10,8 %
	3 ^e cycle	17,0 %	18,5 %	18,8 %	18,3 %	13,3 %	14,2 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	20,7 %	27,8 %	18,7 %	14,8 %	8,6 %	9,5 %

À l'automne 2014, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 31,3 % (tableau 1.2.6). C'est à la formation universitaire que s'observait le plus haut taux de participation, où 41,0 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 31,5 % au secondaire à la formation professionnelle et à 23,2 % au collégial subventionné².

À l'enseignement universitaire, c'est au 2^e cycle que le taux de participation était le plus élevé, s'élevant à 65,9 %, alors qu'il était de 38,2 % au 1^{er} cycle et de 26,5 % au 3^e cycle. Par ailleurs, 29,2 % des étudiants universitaires ont reçu une bourse. C'est également au 2^e cycle que se trouvait la plus grande proportion de boursiers (48,5 %).

Au collégial subventionné, 14,0 % des étudiants à la formation préuniversitaire ont profité d'une aide financière, comparativement à 30,7 % à la formation technique menant à un DEC et à 45,6 % à la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 15,6 % des étudiants en ont bénéficié.

À la formation professionnelle du secondaire, 32,6 % des élèves inscrits à un programme menant au DEP ont profité d'une aide financière, comparativement à 28,7 % à l'ASP et à 11,1 % à l'AEP. Pour l'ASP, il s'agissait d'une hausse considérable du taux de participation, puisque celui-ci se chiffrait à 19,2 % en 2013-2014. Finalement, 24,7 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

² Les données pour l'enseignement collégial non subventionné n'étant pas disponibles, cet ordre d'enseignement est exclu.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2014 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
	Total secondaire	31,1 %	24,7 %	31,5 %
Secondaire (professionnel)	DEP	32,0 %	24,7 %	32,6 %
	ASP	28,6 %	26,8 %	28,7 %
	AEP	10,8 %	9,7 %	11,1 %
	Total collégial	22,1 %	15,6 %	23,2 %
Collégial subventionné	Préuniversitaire	13,5 %	9,4 %	14,0 %
	Technique – DEC	29,1 %	19,9 %	30,7 %
	Technique – AEC	44,6 %	36,1 %	45,6 %
	Total universitaire	39,9 %	29,2 %	41,0 %
Universitaire	1 ^{er} cycle	37,1 %	27,1 %	38,2 %
	2 ^e cycle	64,3 %	48,5 %	65,9 %
	3 ^e cycle	28,8 %	16,1 %	26,5 %
Total des bénéficiaires		30,3 %	22,3 %	31,3 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2014-2015 étaient principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et au début de la vingtaine. Les femmes étaient en plus grand nombre que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résidaient pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en 2014-2015. La majorité (79,2 %) était de citoyenneté canadienne avec 69,3 % des bénéficiaires qui sont nés au Canada et 9,9 % d'entre eux qui ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, un bénéficiaire sur cinq (20,6 %) avait le statut de résident permanent. Les bénéficiaires étaient également en grande majorité célibataires (77,1 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2014-2015

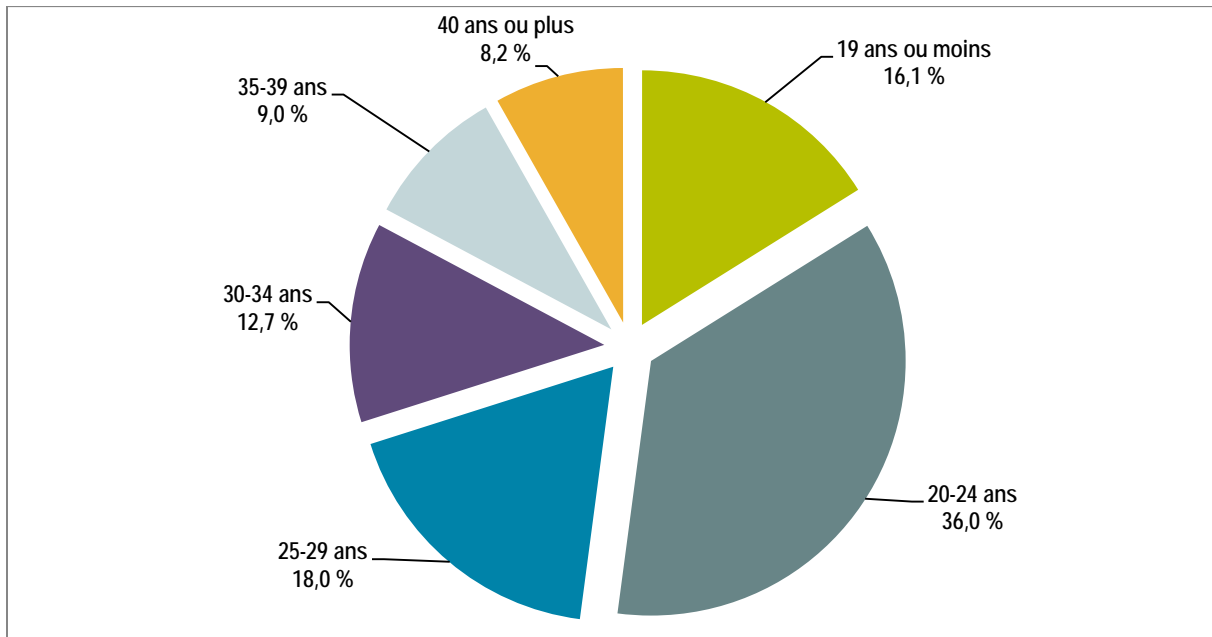
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	121 985	69,3 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	17 485	9,9 %
Résidence permanente	36 160	20,6 %
Statut de réfugié	286	0,2 %
Total des bénéficiaires	175 916	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2014-2015

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	135 686	77,1 %
Mariée ou marié ou unie ou uni civilement	33 661	19,1 %
Divorcée ou divorcé	3 251	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 115	1,8 %
Veuve ou veuf	203	0,1 %
Total des bénéficiaires	175 916	100,0 %

Le graphique 1.3.1 montre que 70,1 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (36,0 %) dans la catégorie des 20 à 24 ans (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2014.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2014



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudient à l'université (47,6 %, soit 40 706) étaient âgés de 20 à 24 ans. Cette proportion est influencée principalement par le nombre de bénéficiaires du 1^{er} cycle. Ceux du 2^e cycle se répartissent surtout dans les catégories des 20-24 ans et 25-29 ans. Finalement, ceux du 3^e cycle se trouvaient majoritairement dans la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (63,9 %, soit 34 630) étaient âgés de moins de 25 ans, répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins), et qu'à la formation technique conduisant à l'AEC, ils étaient plus âgés (majorité de 20-24 ans).

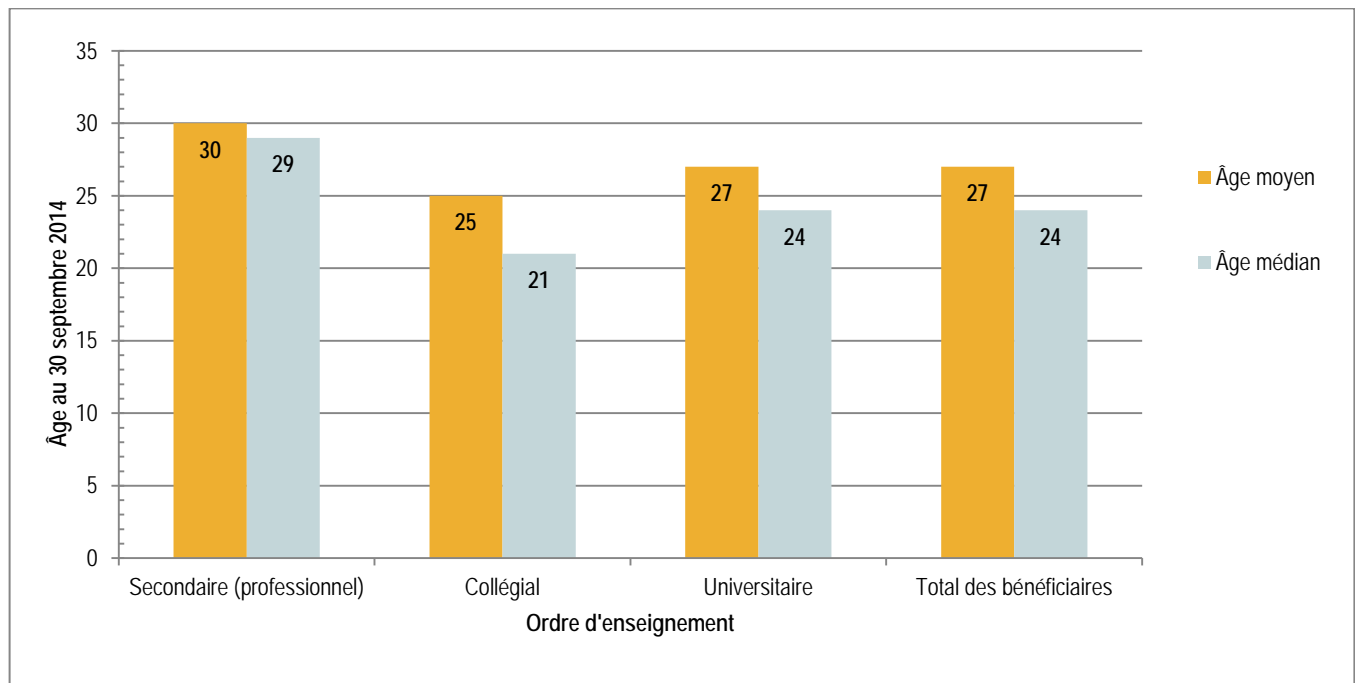
À la formation professionnelle du secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à une ASP, on comptait relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes conduisant à une AEP, on observe que la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2014						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 684	7 542	6 314	6 477	5 324	5 913	36 254
	DEP	4 577	7 096	5 165	4 421	3 523	4 097	28 879
	ASP	92	412	1 114	1 991	1 714	1 682	7 005
	AEP	15	34	35	65	87	134	370
Collégial	Total collégial	19 535	15 095	7 003	5 341	3 749	3 453	54 176
	Préuniversitaire	10 407	3 312	847	472	255	148	15 441
	Technique – DEC	8 548	9 496	4 201	2 697	1 693	1 421	28 056
	Technique – AEC	580	2 287	1 955	2 172	1 801	1 884	10 679
Universitaire	Total universitaire	4 068	40 706	18 401	10 450	6 726	5 135	85 486
	1 ^{er} cycle	4 050	33 479	12 273	7 371	4 841	3 615	65 629
	2 ^e cycle	18	6 865	5 215	2 400	1 483	1 153	17 134
	3 ^e cycle	0	362	913	679	402	367	2 723
Total des bénéficiaires	Nombre	28 287	63 343	31 718	22 268	15 799	14 501	175 916
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	16,1 %	36,0 %	18,0 %	12,7 %	9,0 %	8,2 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à la formation professionnelle du secondaire étaient plus âgés que ceux de la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2014



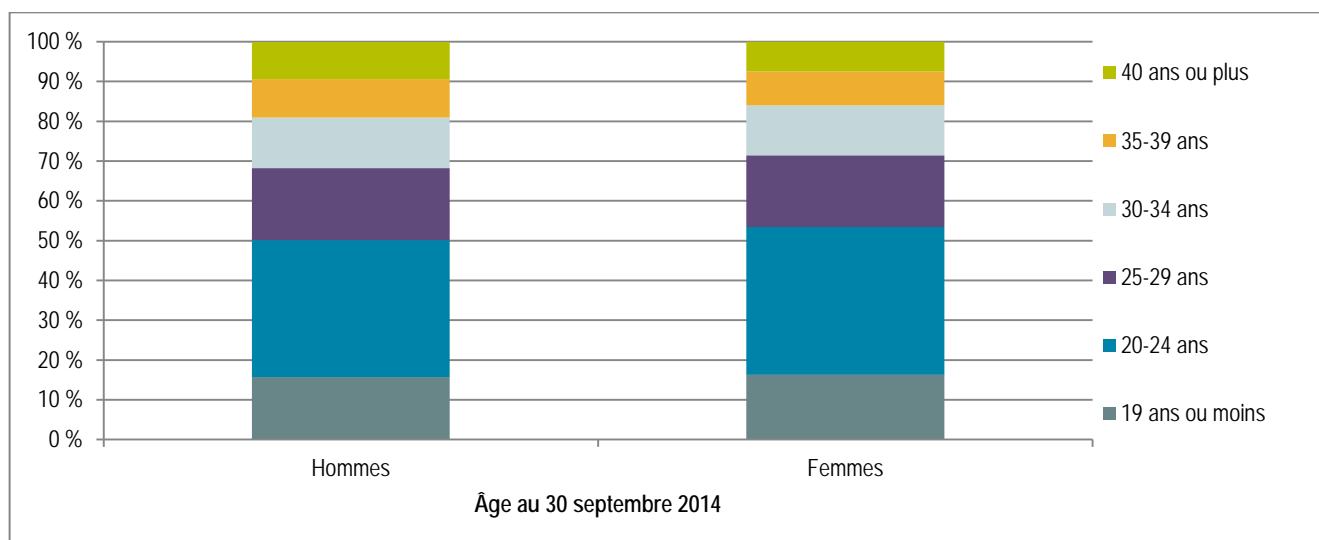
Environ 60,0 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2014-2015 étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est au secondaire à la formation professionnelle menant à une AEP que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 78,4 %. La présence des femmes au collégial était aussi remarquable à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,2 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	20 119	55,5 %	16 135	44,5 %
	DEP	15 858	54,9 %	13 021	45,1 %
	ASP	3 971	56,7 %	3 034	43,3 %
	AEP	290	78,4 %	80	21,6 %
Collégial	Total collégial	34 863	64,4 %	19 313	35,6 %
	Préuniversitaire	9 582	62,1 %	5 859	37,9 %
	Technique – DEC	18 865	67,2 %	9 191	32,8 %
	Technique – AEC	6 416	60,1 %	4 263	39,9 %
Universitaire	Total universitaire	50 968	59,6 %	34 518	40,4 %
	1 ^{er} cycle	39 488	60,2 %	26 141	39,8 %
	2 ^e cycle	9 975	58,2 %	7 159	41,8 %
	3 ^e cycle	1 505	55,3 %	1 218	44,7 %
Total des bénéficiaires		105 950	60,2 %	69 966	39,8 %

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, on remarque au graphique 1.3.3 qu'elle était homogène selon le sexe.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2014

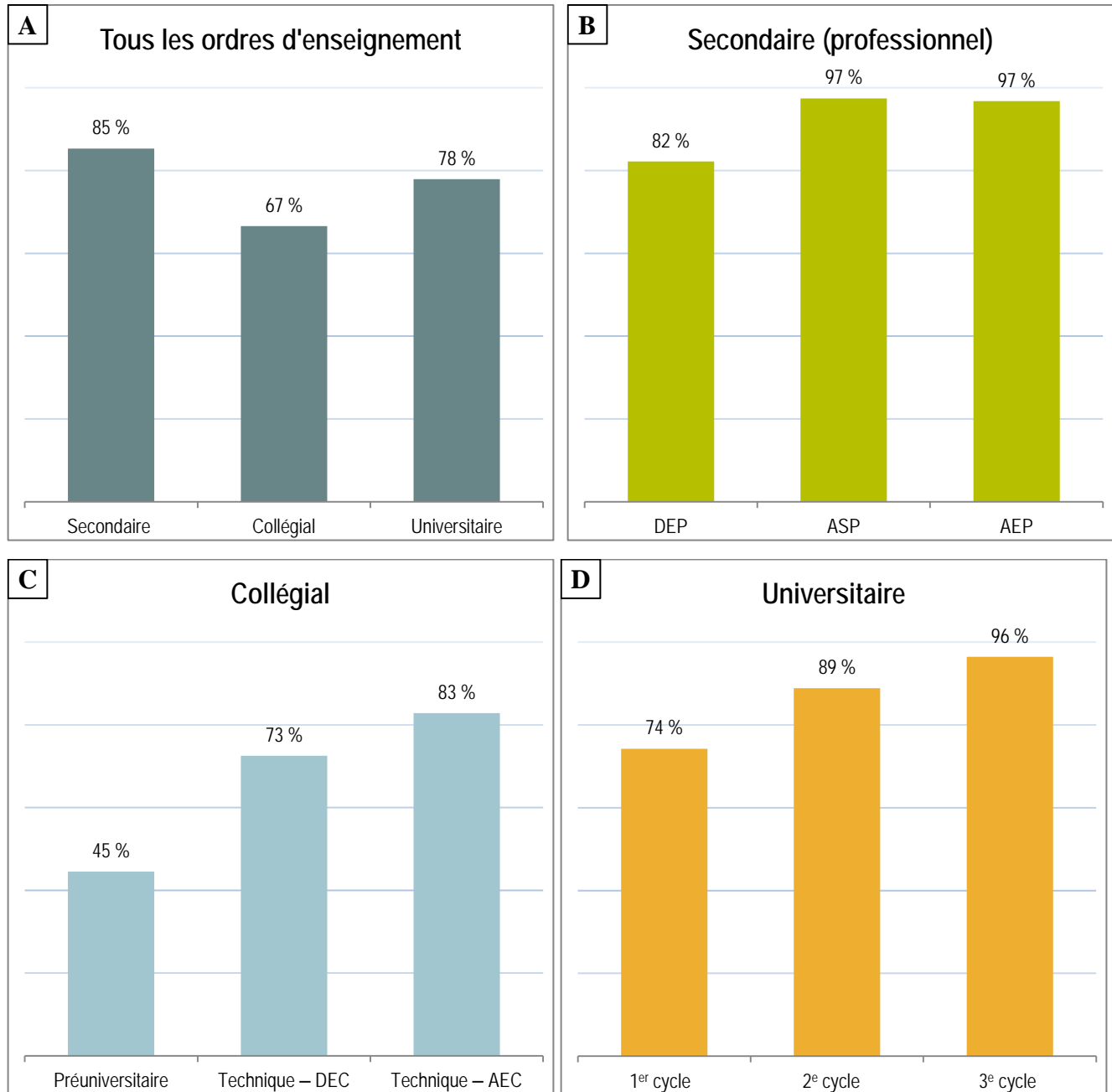


Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est l'une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 133 560 bénéficiaires (75,9 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2014-2015. Ceux-ci recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 547 \$, comparativement à 4 015 \$ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. C'est au secondaire à la formation professionnelle que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 85,3 %, suivi du niveau universitaire avec 77,9 % et du niveau collégial avec 66,6 %. Notons au passage que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires résidant chez leurs parents étaient plus nombreux que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 340	3 586 \$	30 914	6 505 \$
	DEP	5 148	3 652 \$	23 731	7 109 \$
	ASP	180	1 851 \$	6 825	4 493 \$
	AEP	12	1 400 \$	358	4 847 \$
Collégial	Total collégial	18 113	3 549 \$	36 063	6 917 \$
	Préuniversitaire	8 564	3 098 \$	6 877	5 974 \$
	Technique – DEC	7 715	3 290 \$	20 341	6 621 \$
	Technique – AEC	1 834	6 748 \$	8 845	8 333 \$
Universitaire	Total universitaire	18 903	4 583 \$	66 583	8 372 \$
	1 ^{er} cycle	16 897	4 468 \$	48 732	8 147 \$
	2 ^e cycle	1 910	5 513 \$	15 224	8 980 \$
	3 ^e cycle	96	6 366 \$	2 627	9 013 \$
Total		42 356	4 015 \$	133 560	7 547 \$

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

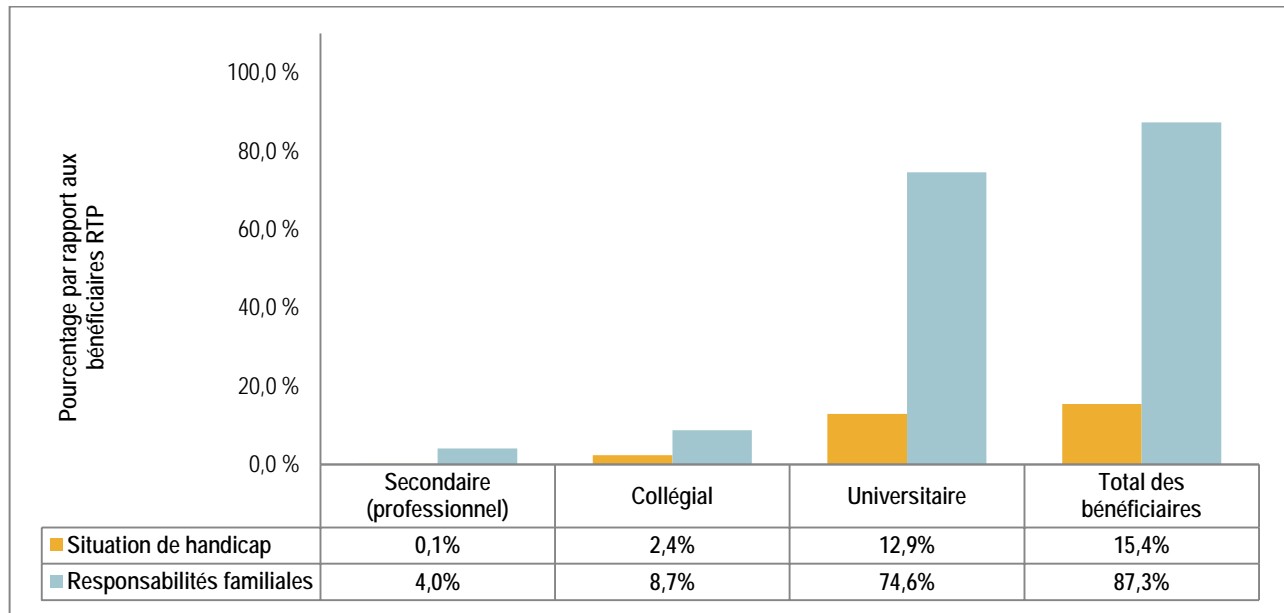
En 2014-2015, 11 587 personnes ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentaient 6,6 % de l'ensemble des 175 916 bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que se trouvait la majorité de ces bénéficiaires, soit 8 745 (75,5 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

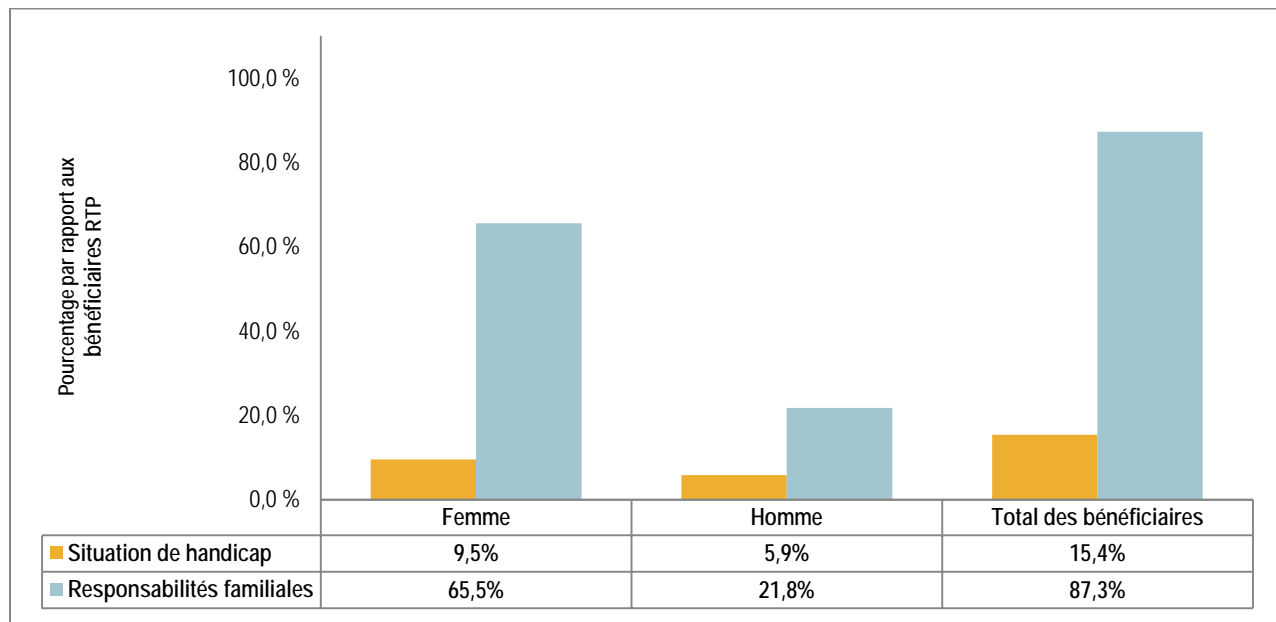
Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	478	4,1 %
	DEP	356	3,1 %
	ASP	105	0,9 %
	AEP	17	0,1 %
Collégial	Total collégial	1 220	10,5 %
	Préuniversitaire	338	2,9 %
	Technique – DEC	630	5,4 %
	Technique – AEC	252	2,2 %
Universitaire	Total universitaire	9 889	85,3 %
	1 ^{er} cycle	8 745	75,5 %
	2 ^e cycle	1 103	9,5 %
	3 ^e cycle	41	0,4 %
Total des bénéficiaires	Nombre	11 587	100,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires		6,6 %

La grande majorité (87,3 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avait ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2014-2015, 316 bénéficiaires (2,7 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non démontrée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2014-2015



Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2014-2015



1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2014-2015 a obtenu une aide financière pour deux trimestres et se trouvait dans des établissements de la région de Montréal.

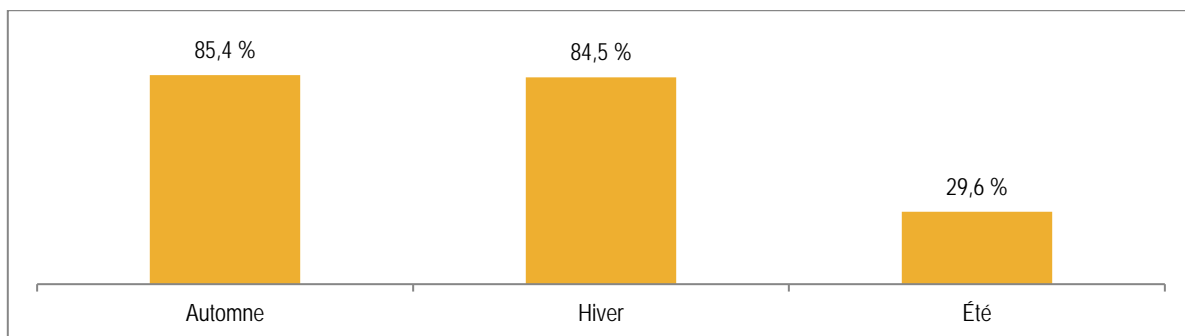
Le tableau 1.4.1 indique que la majorité a bénéficié du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 13,5 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2014, hiver 2015 et été 2015).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2014-2015

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	85 139	48,4 %
Automne seulement	39 957	22,7 %
Automne, hiver et été	23 682	13,5 %
Hiver seulement	15 102	8,6 %
Hiver et été	8 471	4,8 %
Automne et été	2 054	1,2 %
Été seulement	1 511	0,9 %
Total des bénéficiaires	175 916	100,00

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,4 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 84,5 % à l'hiver et à 29,6 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2014-2015

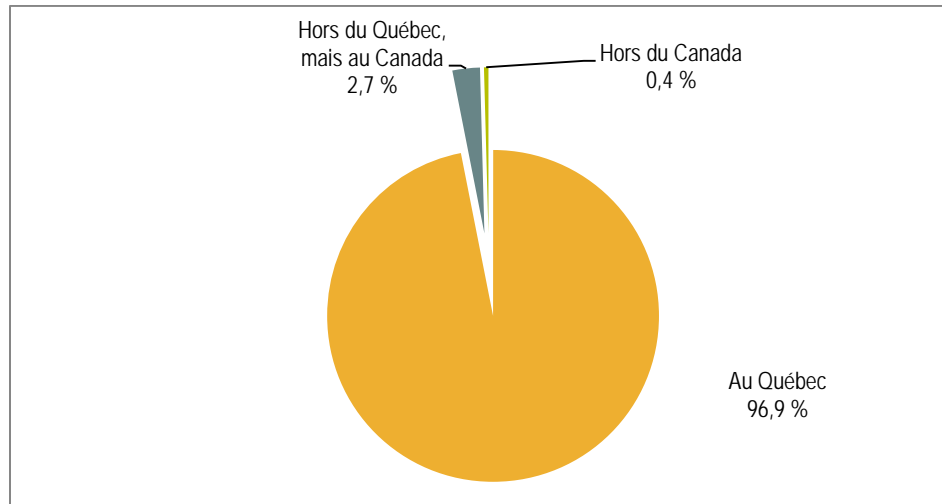


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentait un établissement d'enseignement situé au Québec alors que 2,7 % étudiaient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2014-2015

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	170 443	1 116,2 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	4 710	51,2 M\$
Hors du Canada	763	10,6 M\$
Total	175 916	1 178,1 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2014-2015



Les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires, et selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle du secondaire, le premier établissement était le Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle, avec 2 409 bénéficiaires. Au collégial, il s'agissait du Cégep d'Ahuntsic (2 056) et à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (14 311).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2014-2015

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle	2 409	10,3 M\$
Centre d'études commerciales Shadd	1 765	11,3 M\$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 691	7,1 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 330	8,5 M\$
Centre de carrières Saint Plus X	992	4,9 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	734	4,9 M\$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	624	3,2 M\$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	598	3,4 M\$
Collège CDI (Montréal)	549	8,7 M\$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	548	2,7 M\$
Autres établissements	25 014	155,3 M\$
Total de la formation professionnelle	36 254	220,3 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2014-2015

Enseignement collégial		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	2 056	11,0 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 866	8,9 M\$
Collège LaSalle	1 789	17,4 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	1 587	7,0 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 545	7,9 M\$
Cégep de Maisonneuve	1 470	8,2 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 467	6,6 M\$
Cégep de Trois-Rivières	1 382	6,2 M\$
Collège Dawson	1 339	7,2 M\$
Cégep de Rosemont	1 173	6,5 M\$
Autres établissements	37 531	219,1 M\$
Total du collégial	53 205	306,0 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2014-2015

Enseignement universitaire		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	14 311	110,3 M\$
Université Laval	13 021	89,1 M\$
Université du Québec à Montréal	11 996	83,2 M\$
Université Concordia	6 500	46,6 M\$
Université de Sherbrooke	6 461	45,7 M\$
Université McGill	4 475	36,5 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 364	31,7 M\$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 278	26,6 M\$
École de technologie supérieure	2 395	16,6 M\$
École Polytechnique de Montréal	2 293	17,2 M\$
Autres établissements	11 890	86,4 M\$
Total de l'enseignement universitaire	80 984	589,9 M\$

Au total, 86,5 % (4 076) des 4 710 bénéficiaires dans les autres provinces canadiennes étudiaient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus rapprochée et la plus accessible pour les étudiants du Québec. Cette tendance est encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que plus de la moitié (56,2 %, soit 2 646) des bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa et à la Cité collégiale.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2014-2015

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 135	24,3 M\$
La Cité collégiale (Ottawa)	511	3,9 M\$
Université de Toronto	217	3,1 M\$
Université Carleton	211	2,3 M\$
Collège Algonquin	153	1,3 M\$
Autres établissements	1 483	16,3 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 710	51,2 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2014-2015

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 076	44,3 M\$
Nouveau-Brunswick	206	2,1 M\$
Colombie-Britannique	164	1,8 M\$
Nouvelle-Écosse	113	1,3 M\$
Alberta	66	0,8 M\$
Manitoba	31	0,4 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	26	0,3 M\$
Saskatchewan	18	0,2 M\$
Île-du-Prince-Édouard	10	0,1 M\$
Total	4 710	51,2 M\$

Par ailleurs, sur les 763 bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Canada, 284 (37,2 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (134) et le Royaume-Uni (116), la proportion est de 70,0 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2014-2015

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	284	3,8 M\$
France	134	1,5 M\$
Royaume-Uni	116	2,4 M\$
Allemagne	29	0,3 M\$
Suisse	28	0,2 M\$
Australie	19	0,2 M\$
Belgique	18	0,2 M\$
Pays-Bas	17	0,3 M\$
Espagne	13	0,2 M\$
Italie	11	0,2 M\$
Autres pays	94	1,3 M\$
Total	763	10,6 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement, en 2014-2015. On peut y observer que Montréal était la région d'études où ils étaient en plus grand nombre : 46 272 (54,1 %) à l'enseignement universitaire, 20 533 (37,9 %) à l'enseignement collégial et 14 381 (39,7 %) à la formation professionnelle du secondaire. À noter que la région de Montréal a connu une augmentation de 21,0 % du nombre de bénéficiaires et une augmentation de 19,7 % du montant d'aide à la formation professionnelle. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupaient 81,4 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 69,1 % de l'aide attribuée tout ordre d'enseignement confondu.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2014-2015

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	14 381	94,2 M\$	20 533	139,0 M\$	46 272	345,3 M\$	81 186	578,5 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	3 126	19,1 M\$	6 105	31,5 M\$	15 654	110,6 M\$	24 885	161,2 M\$
Estrie	1 301	7,4 M\$	2 379	11,7 M\$	7 641	55,1 M\$	11 321	74,2 M\$
Montréal	3 994	22,6 M\$	5 199	27,0 M\$	288	2,8 M\$	9 481	52,4 M\$
Mauricie	1 203	6,7 M\$	2 766	16,0 M\$	4 566	33,0 M\$	8 535	55,7 M\$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 257	6,9 M\$	2 487	12,3 M\$	1 800	11,8 M\$	5 544	31,0 M\$
Bas-Saint-Laurent	861	4,7 M\$	2 587	13,6 M\$	844	5,7 M\$	4 292	24,0 M\$
Chaudière-Appalaches	1 394	7,0 M\$	2 079	8,9 M\$	796	3,9 M\$	4 269	19,8 M\$
Laurentides	1 685	10,1 M\$	2 006	9,4 M\$	—	—	3 691	19,5 M\$
Laval	1 597	12,2 M\$	1 408	7,5 M\$	648	4,6 M\$	3 653	24,3 M\$
Lanaudière	2 275	10,5 M\$	1 232	5,6 M\$	—	—	3 507	16,1 M\$
Outaouais	702	4,1 M\$	1 010	5,8 M\$	1 768	12,6 M\$	3 480	22,5 M\$
Centre-du-Québec	1 518	10,2 M\$	1 851	9,7 M\$	38	0,2 M\$	3 407	20,1 M\$
Abitibi-Témiscamingue	502	2,5 M\$	778	3,8 M\$	652	4,4 M\$	1 932	10,7 M\$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	241	1,3 M\$	466	2,5 M\$	—	—	707	3,8 M\$
Côte-Nord	132	0,6 M\$	296	1,6 M\$	17	0,1 M\$	445	2,3 M\$
Nord-du-Québec	85	0,3 M\$	23	0,1 M\$	—	—	108	0,4 M\$
Au Canada (hors du Québec)	—	—	950	7,5 M\$	3 760	43,7 M\$	4 710	51,2 M\$
Hors du Canada	—	—	21	0,2 M\$	742	10,5 M\$	763	10,7 M\$
Total	36 254	220,3 M\$	54 176	313,8 M\$	85 486	644,1 M\$	175 916	1 178,1 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 41,6 % des bénéficiaires du Programme étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents* en 2014-2015. Environ un sur quatre (23,8 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (34,5 %) était dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle du secondaire, 9 501 (26,2 %) bénéficiaires faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 13 779 (38,0 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 12 974 (35,8 %), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires qui étudiaient en vue de l'obtention d'une ASP ou d'une AEP se trouvaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*, soit respectivement 4 834 (69,0 %) et 245 (66,2 %).

Au collégial, 31 654 (58,4 %) bénéficiaires étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 9 920 (18,3 %) dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 12 602 (23,3 %) dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant à un DEC. Pour ce qui est de la formation technique menant à une AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents*, et environ autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation préuniversitaire, la grande majorité (12 756, soit 82,6 %) faisait partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, les bénéficiaires du 1^{er} cycle étaient principalement *Avec contribution des parents* ou *Sans contribution des tiers*. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient au 2^e ou au 3^e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	9 501	13 779	12 974
	DEP	8 468	8 700	11 711
	ASP	1 004	4 834	1 167
	AEP	29	245	96
Collégial	Total collégial	31 654	9 920	12 602
	Préuniversitaire	12 756	875	1 810
	Technique – DEC	16 507	4 555	6 994
	Technique – AEC	2 391	4 490	3 798
Universitaire	Total universitaire	32 075	18 221	35 190
	1 ^{er} cycle	32 075	13 786	19 768
	2 ^e cycle	—	3 568	13 566
	3 ^e cycle	—	867	1 856
Total des bénéficiaires	Nombre	73 230	41 920	60 766
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	41,6 %	23,8 %	34,5 %

Le tableau 1.5.2 montre que parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvaient un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (36 187) que de personnes ne résidant pas avec eux (37 043). L'aide financière moyenne accordée à ces dernières était également plus importante, soit 6 086 \$ comparativement à 3 845 \$ pour les personnes résidant chez leurs parents.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée était observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Ceux qui résidaient chez leurs parents recevaient en moyenne 5 015 \$, tandis que les autres recevaient en moyenne 8 108 \$. De plus, ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (96 517, soit 94,0 %) que ceux dans le cas contraire (6 169, soit 6,0 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	36 187	3 845 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	37 043	6 086 \$
	Total avec contribution des parents	73 230	4 979 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 169	5 015 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	96 517	8 108 \$
	Total sans contribution des parents	102 686	7 922 \$

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 12 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résidaient chez leurs parents en 2014-2015 (tableau 1.5.3). Quant à ceux dans la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même au DEP (à la formation professionnelle du secondaire). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 444	5 057	896	25 857
	DEP	4 282	4 186	866	19 545
	ASP	152	852	28	5 973
	AEP	10	19	2	339
Collégial	Total collégial	17 076	14 578	1 037	21 485
	Préuniversitaire	8 415	4 341	149	2 536
	Technique – DEC	7 242	9 265	473	11 076
	Technique – AEC	1 419	972	415	7 873
Universitaire	Total universitaire	14 667	17 408	4 236	49 175
	1 ^{er} cycle	14 667	17 408	2 230	31 324
	2 ^e cycle	—	—	1 910	15 224
	3 ^e cycle	—	—	96	2 627
Total des bénéficiaires		36 187	37 043	6 169	96 517

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 73 230 bénéficiaires en 2014-2015 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 38 371 \$. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (54,8 %) n'avait qu'un seul parent contribuant au financement de ses études (statistique non présentée). Les revenus moyens correspondaient alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour 51,6 % des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents étaient insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 42 676 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 28 771 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour les parents de 16 575 (38,8 %) boursières et boursiers, étaient de 20 000 \$ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2014-2015

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	16 575	38,8 %	21 770	29,7 %
De 20 001 \$ à 30 000 \$	7 015	16,4 %	9 886	13,5 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	7 045	16,5 %	10 362	14,1 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	5 165	12,1 %	8 816	12,0 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	3 082	7,2 %	6 549	8,9 %
60 001 \$ ou plus	3 794	8,9 %	15 847	21,6 %
Total des bénéficiaires	42 676	100,0 %	73 230	100,0 %
Revenus bruts moyens		28 771 \$		38 371 \$

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2014-2015

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	37 776	51,6 %
De 1 \$ à 2 000 \$	15 655	21,4 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	8 729	11,9 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	4 989	6,8 %
6 001 \$ ou plus	6 081	8,3 %
Total des bénéficiaires	73 230	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* comptait 41 920 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 17 823 \$. Ces revenus étaient insuffisants dans 76,8 % des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 35 408 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffraient à 15 631 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2014-2015

Revenus bruts déclarés du conjoint	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	23 139	65,3 %	26 093	62,2 %
De 20 001 \$ à 30 000 \$	3 832	10,8 %	4 412	10,5 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	3 547	10,0 %	4 186	10,0 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	2 361	6,7 %	3 002	7,2 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	1 451	4,1 %	1 957	4,7 %
60 001 \$ ou plus	1 078	3,0 %	2 270	5,4 %
Total des bénéficiaires	35 408	100,0 %	41 920	100,0 %
Revenus bruts moyens		15 631 \$		17 823 \$

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2014-2015

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	32 174	76,8 %
De 1 \$ à 2 000 \$	4 792	11,4 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 476	5,9 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 303	3,1 %
6 001 \$ ou plus	1 175	2,8 %
Total des bénéficiaires	41 920	100,0 %

En 2014-2015, les parents de 53,6 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2014-2015

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	39 265	53,6 %
2	21 347	29,2 %
3	8 646	11,8 %
4 ou plus	3 972	5,4 %
Total des bénéficiaires	73 230	100,0 %

Un peu moins du quart (23,2 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2014-2015

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	9 739	23,2 %
1	12 791	30,5 %
2	12 507	29,8 %
3	4 948	11,8 %
4 ou plus	1 935	4,6 %
Total des bénéficiaires	41 920	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 82,7 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2014-2015

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	50 241	82,7 %
1	6 198	10,2 %
2	3 049	5,0 %
3	948	1,6 %
4 ou plus	330	0,5 %
Total des bénéficiaires	60 766	100,0 %

En excluant des tableaux 1.5.9 et 1.5.10 les bénéficiaires n'ayant aucun enfant à charge, on obtient un nombre de 42 706 personnes, soit 24,3 % de l'ensemble des 175 916 bénéficiaires, qui avaient au moins un enfant à charge en 2014-2015.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2014-2015 étaient les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2014-2015, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 049 \$ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (un peu plus de 20,0 %) (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 11 529 \$. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 7 000 \$ pour l'ensemble des bénéficiaires à 9 501 \$ pour ceux ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 \$.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (12 248 \$) à ceux qui étudiaient au secondaire à la formation professionnelle (11 622 \$), qui eux-mêmes avaient des revenus supérieurs à ceux qui étudiaient au collégial (10 313 \$).

C'est au collégial à la formation technique menant à une AEC et à l'université au 3^e cycle que se trouvaient les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 387 \$	5 819 \$	11 622 \$	9 837 \$
	DEP	9 140 \$	7 000 \$	12 046 \$	10 200 \$
	ASP	5 325 \$	1 260 \$	9 365 \$	7 087 \$
	AEP	7 523 \$	5 831 \$	10 504 \$	9 800 \$
Collégial	Total collégial	8 152 \$	6 139 \$	10 313 \$	8 250 \$
	Préuniversitaire	5 822 \$	4 334 \$	7 756 \$	6 404 \$
	Technique – DEC	8 568 \$	7 000 \$	10 350 \$	8 643 \$
	Technique – AEC	10 426 \$	7 436 \$	13 905 \$	11 425 \$
Universitaire	Total universitaire	9 898 \$	8 000 \$	12 248 \$	10 077 \$
	1 ^{er} cycle	9 574 \$	7 932 \$	11 933 \$	10 000 \$
	2 ^e cycle	10 952 \$	8 589 \$	13 210 \$	10 600 \$
	3 ^e cycle	11 076 \$	7 111 \$	13 573 \$	9 612 \$
Total des bénéficiaires		9 049 \$	7 000 \$	11 529 \$	9 501 \$

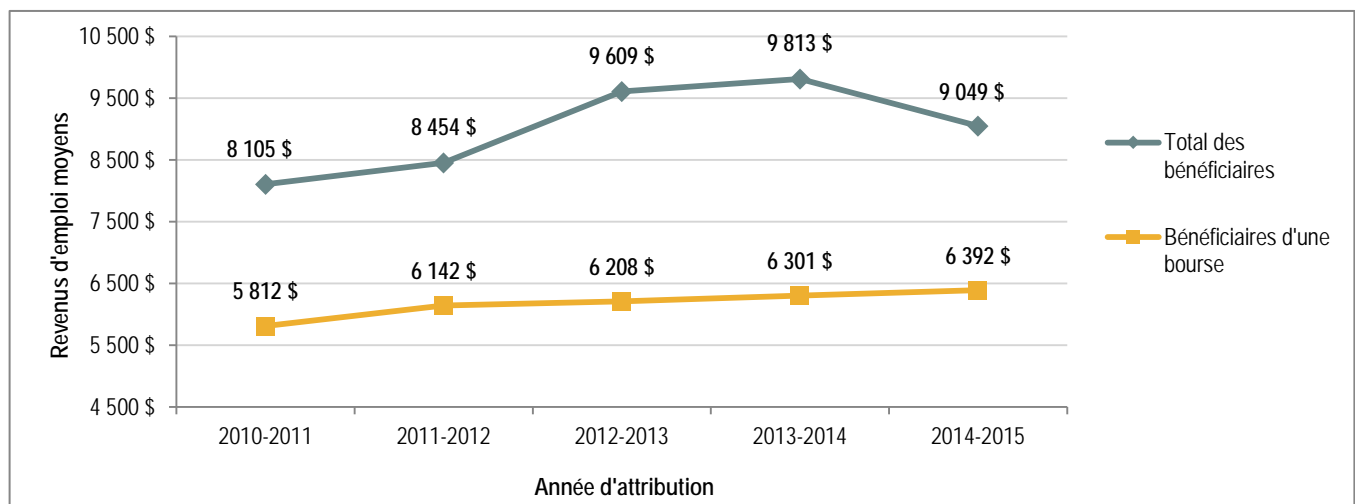
Le tableau 1.6.2 indique que, dans la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents étaient plus élevés que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	7 194 \$	9 000 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	8 322 \$	9 614 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	10 932 \$	12 662 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	9 902 \$	13 321 \$

Depuis l'année d'attribution 2010-2011, les revenus d'emploi moyens des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année, alors que ceux de l'ensemble des bénéficiaires ont connu une hausse considérable en 2012-2013 avant de redescendre en 2014-2015 (graphique 1.6.1). Cette observation s'explique par la présence de bénéficiaires d'un prêt seulement qui avaient des revenus d'emploi très élevés en 2012-2013 et en 2013-2014. Cela confirme que le grand écart de cette variable (tableau 1.6.3) limite l'utilisation de la moyenne.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2014-2015, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 049 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 9 655 \$. Une proportion de 21,5 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 17,5 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 11,8 % des bénéficiaires (soit 20 676) avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$, et que plus du tiers (37,8 %, soit 7 823) étaient au 1^{er} cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	6 966	3 022	105	3 851	4 831	2 672	12 977	2 929	501	37 854	21,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	2 433	742	43	1 628	2 015	910	4 920	1 434	290	14 415	8,2 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 049	532	24	1 962	2 520	692	4 512	1 203	244	13 738	7,8 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	2 024	517	16	1 922	3 106	668	5 224	1 264	238	14 979	8,5 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	2 117	398	29	1 711	3 127	625	5 678	1 323	185	15 193	8,6 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	2 152	387	26	1 453	2 963	684	6 075	1 499	205	15 444	8,8 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 887	286	27	923	2 294	668	5 718	1 321	168	13 292	7,6 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 778	228	21	630	1 819	526	4 584	1 160	122	10 868	6,2 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 579	177	16	392	1 506	572	3 654	993	116	9 005	5,1 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 291	159	19	290	1 026	414	2 792	761	102	6 854	3,9 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 087	124	11	205	732	417	2 192	635	100	5 503	3,1 %
20 001 \$ ou plus	3 516	433	33	474	2 117	1 831	7 303	2 612	452	18 771	10,7 %

Moyenne des revenus d'emploi

9 049 \$

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	6 018	2 714	97	3 453	4 106	2 134	10 102	1 914	190	30 728	17,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	2 642	911	44	1 734	2 223	1 205	5 675	1 272	151	15 857	9,0 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 169	560	21	1 958	2 613	733	4 753	1 091	151	14 049	8,0 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	2 151	536	18	1 996	3 096	713	5 322	1 201	176	15 209	8,6 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	2 152	424	31	1 764	3 178	658	5 806	1 289	150	15 452	8,8 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	2 172	405	22	1 475	2 979	699	6 154	1 455	210	15 571	8,9 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 975	285	25	958	2 366	663	5 950	1 428	178	13 828	7,9 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 818	224	26	655	1 881	557	4 848	1 314	160	11 483	6,5 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 603	185	17	422	1 569	580	3 912	1 216	172	9 676	5,5 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 326	162	20	296	1 078	419	2 985	1 013	160	7 459	4,2 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 120	128	12	211	756	419	2 299	802	181	5 928	3,4 %
20 001 \$ ou plus	3 733	471	37	519	2 211	1 899	7 823	3 139	844	20 676	11,8 %

Moyenne du revenu total

9 655 \$

Pour ce qui est des autres revenus, 34 047 bénéficiaires touchaient en moyenne 3 135 \$ en 2014-2015. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour 42,1 % de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 \$ pour 9,0 % d'entre eux (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2014-2015

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 000 \$	14 319	42,1 %
De 1 001 \$ à 2 000 \$	5 652	16,6 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	3 638	10,7 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	2 668	7,8 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	1 890	5,6 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	1 302	3,8 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	827	2,4 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	699	2,1 %
8 001 \$ ou plus	3 052	9,0 %
Total des bénéficiaires	34 047	100,0 %
Autres revenus moyens		3 135 \$

Parmi ces autres revenus, 15 259 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 611 \$. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu pris en compte dans une bourse d'excellence est le montant excédant 5 000 \$. Ainsi, pour les 12 151 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2014-2015

Montant de bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 5 000 \$	12 151	79,6 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	646	4,2 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	374	2,5 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	335	2,2 %
8 001 \$ ou plus	1 753	11,5 %
Total des bénéficiaires	15 259	100,0 %
Montant de bourse d'excellence moyen		3 611 \$

De plus, 3 714 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire moyen de 3 746 \$. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le montant de 1 200 \$ par enfant à charge de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme montré au tableau 1.6.7, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 29,5 % des bénéficiaires qui recevaient une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2014-2015

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 200 \$	625	16,8 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	465	12,5 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	673	18,1 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	606	16,3 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	435	11,7 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	323	8,7 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	173	4,7 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	139	3,7 %
8 001 \$ ou plus	275	7,4 %
Total des bénéficiaires	3 714	100,0 %
Montant de pension alimentaire moyen		3 746 \$

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2014-2015

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	1 096	29,5 %
De 1 \$ à 1 200 \$	756	20,4 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	440	11,8 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	533	14,4 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	315	8,5 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	196	5,3 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	137	3,7 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	81	2,2 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	60	1,6 %
8 001 \$ ou plus	100	2,7 %
Total des bénéficiaires	3 714	100,0 %

Finalement, notons que le tiers (33,5 %) des bénéficiaires apportait une contribution nulle au premier calcul en 2014-2015 (tableau 1.6.9). Si le montant des besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi relativement à l'année d'attribution ou s'il est inférieur au montant de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiant. Dans ce cas, ce dernier ne reçoit de l'aide que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2014-2015

Contribution de l'étudiant (1 ^{er} calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	58 888	33,5 %
De 1 \$ à 1 000 \$	21 849	12,4 %
De 1 001 \$ à 5 000 \$	63 305	36,0 %
De 5 001 \$ à 10 000 \$	24 291	13,8 %
10 001 \$ ou plus	7 583	4,3 %
Total des bénéficiaires	175 916	100,0 %

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiant : l'ordre d'enseignement où se situe la demande, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

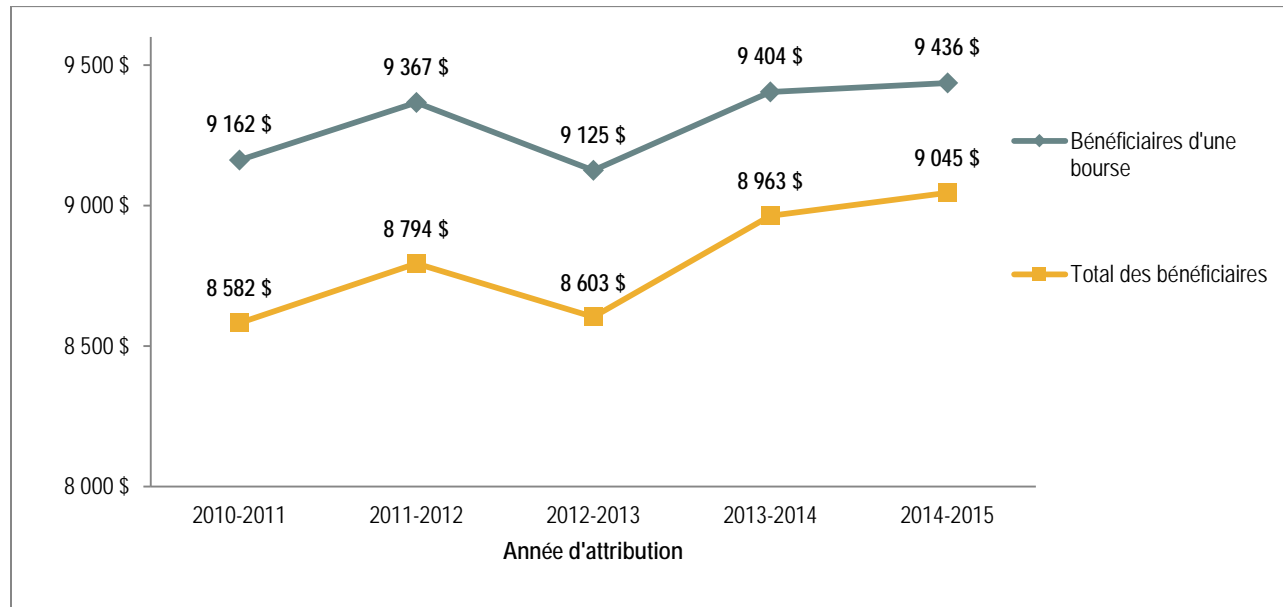
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2014-2015 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,4 %), et la grande majorité (81,2 %) s'est vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,41 milliard de dollars. Par ailleurs, un bénéficiaire sur cinq (20,9 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 71,8 millions de dollars. Finalement, 20 348 bénéficiaires (11,6 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 45,6 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2014-2015

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	175 811	99,9 %	985,7 M\$
Frais scolaires	142 882	81,2 %	325,1 M\$
Frais de matériel scolaire	174 774	99,4 %	97,8 M\$
Frais de garde pour enfant	36 811	20,9 %	71,8 M\$
Frais de réputé inscrit	20 348	11,6 %	45,6 M\$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiant, on peut observer que le montant moyen de 2014-2015 est le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 10 325 bénéficiaires en 2014-2015, pour un montant total de 5,3 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (62,5 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2014-2015

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 505	33,9 %	1,8 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 953	28,6 %	1,5 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 414	13,7 %	0,7 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	992	9,6 %	0,5 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	535	5,2 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	427	4,1 %	0,2 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	157	1,5 %	0,1 M\$
Ville de La Tuque	135	1,3 %	0,1 M\$
MRC de Pontiac	107	1,0 %	0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	100	1,0 %	<0,1 M\$
Total des bénéficiaires	10 325	100,0 %	5,3 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, avec un total de 206 455 en 2014-2015 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 8 353 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). La moitié de ces demandes (50,9 %, soit 4 251) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité était le deuxième motif de refus.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2010-2011 à 2014-2015

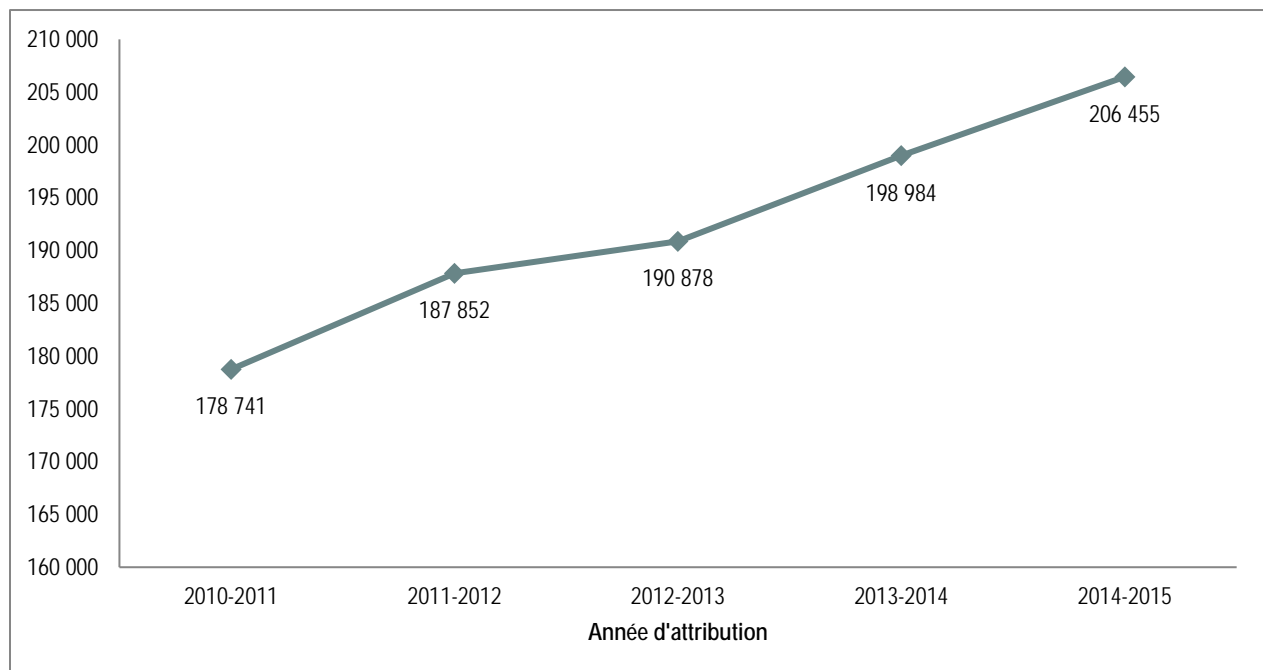


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2014-2015

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 251
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 042
Études non reconnues comme étant à temps plein	819
Demande d'aide financière en retard	605
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	559
Limite d'endettement atteinte	500
Autres motifs	577
Total des demandes d'aide financière refusées	8 353

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes d'aide refusées, on observe que 22 186 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2014-2015 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix rembourseront leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le feront en un seul versement.

Les 67 268 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2014-2015 avaient une dette d'études moyenne de 11 161 \$ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 139 \$ au 1^{er} cycle à 25 387 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2014-2015

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Universitaire			Total
	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	
De 1 \$ à 5 000 \$	8 516	1 920	3 200	227	3 060	696	52	17 671
De 5 001 \$ à 10 000 \$	6 073	1 160	4 217	483	5 192	1 799	108	19 032
De 10 001 \$ à 15 000 \$	2 622	345	2 962	661	4 856	1 825	129	13 400
De 15 001 \$ à 30 000 \$	1 921	108	2 460	722	6 083	3 091	390	14 775
30 001 \$ et plus	253	—	154	46	832	794	311	2 390
Total des emprunteuses et des emprunteurs	19 385	3 533	12 993	2 139	20 023	8 205	990	67 268
Montant moyen de la dette d'études	7 656 \$	5 593 \$	10 090 \$	13 312 \$	13 139 \$	16 429 \$	25 387 \$	11 161 \$

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,3 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 17,1 %, 13,5 %, 9,4 % et 3,1 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2015

Établissement financier	Prêts négociés	
	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	56,9 %	2 334,4 M\$
Banque Royale du Canada	17,1 %	700,5 M\$
Banque Nationale du Canada	13,5 %	554,5 M\$
Banque de Montréal	9,4 %	383,3 M\$
Banque Laurentienne	3,1 %	122,3 M\$
Banque canadienne impériale de commerce	0,1 %	1,6 M\$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	2,5 M\$
Banque Scotia	<0,1 %	0,7 M\$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M\$
Total	100,0 %	4 100,0 M\$

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2010-2011 à 2014-2015¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 689,6 M\$	1 756,5 M\$	1 856,9 M\$	1 936,0 M\$	1 991,0 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	2,4 M\$	1,6 M\$	1,2 M\$	0,9 M\$	0,7 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 832,7 M\$	1 851,1 M\$	1 900,1 M\$	1 968,9 M\$	2 108,3 M\$
Montant total des prêts garantis	3 524,7 M\$	3 609,2 M\$	3 758,2 M\$	3 905,8 M\$	4 100,0 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	32,7 M\$	38,6 M\$	39,7 M\$	42,6 M\$	45,4 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Après avoir augmenté entre 2010-2011 et 2011-2012, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a racheté les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2011-2012 et 2013-2014. En 2014-2015, ce nombre a de nouveau augmenté pour atteindre 8 758 personnes (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il a légèrement diminué depuis 2011-2012 pour atteindre 8 792 \$ en 2014-2015.

Par ailleurs, le nombre de dossiers de faillite ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement a connu une diminution entre 2010-2011 et 2014-2015, passant de 1 562 à 1 399.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent des montants recouverts plutôt stables depuis 2010-2011, de l'ordre de 80 millions de dollars.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2010-2011 à 2014-2015¹

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 080	11 152	10 813	10 141	10 707
Nombre de réclamations remboursées	7 916	9 048	8 422	7 979	8 758
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 562	1 373	1 390	1 439	1 399
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	78,7 M\$	92,4 M\$	82,7 M\$	74,6 M\$	77,0 M\$
Montant moyen remboursé	9 945 \$	10 212 \$	9 820	9 156 \$	8 792 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	79,9 M\$	83,0 M\$	82,1 M\$	82,0 M\$	78,7 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur³. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement), ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

³ Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourse en 2014-2015 était de 17,3 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 3 631 \$ pour 4 758 étudiantes et étudiants. Notamment en raison de l'augmentation du nombre de personnes ayant des besoins particuliers qui ont fait une demande, on observe une augmentation du montant total versé dans le cadre de ce programme depuis 2011-2012. Cette année-là a été marquée par des modifications importantes au programme : pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études a été prise en charge par les commissions scolaires à partir du 1^{er} juillet 2011.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2014-2015, aucune bourse n'a été attribuée dans le cadre de ce programme, puisque les associations étudiantes n'ont envoyé aucune demande admissible.

Programme études-travail : En 2014-2015, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 934 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, 1,0 million de dollars alloués par le Ministère ont permis à 3 406 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 7,0 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2014-2015, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 056 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 544 \$. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance depuis 2010-2011, sauf pour le montant d'aide qui a diminué quelque peu entre 2013-2014 et 2014-2015.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2014-2015 (1 007) soit le plus élevé des 5 dernières années. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 697 \$ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 17 428 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2014-2015. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 322 \$ par personne, pour un coût total de 5,6 millions de dollars. Puisque le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014, les comparaisons avec les années antérieures doivent être faites avec prudence. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur important du montant total associé au programme.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2010-2011 à 2014-2015

		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	4 179	2 591	3 530	4 393	4 758
	Montant moyen	2 934 \$	3 840 \$	3 776 \$	3 751 \$	3 631 \$
	Montant total	12,3 M\$	9,8 M\$	13,3 M\$	16,5 M\$	17,3 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	17	16	19	19	0
	Montant moyen	6 096 \$	7 385 \$	5 141 \$	7 379 \$	—
	Montant total	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	—
Programme études-travail ¹	Nombre de bénéficiaires	4 714	5 013	5 410	5 021	5 340
	Montant moyen	1 315 \$	1 313 \$	1 119 \$	1 425 \$	1 317 \$
	Montant total	6,2 M\$	6,6 M\$	6,0 M\$	7,2 M\$	7,0 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	2 427	2 629	3 087	3 122	3 056
	Montant moyen	1 361 \$	1 441 \$	1 593 \$	1 518 \$	1 544 \$
	Montant total	3,3 M\$	3,8 M\$	4,9 M\$	4,7 M\$	4,7 \$
Programme de remise de dette ²	Nombre de bénéficiaires	920	876	828	807	1 007
	Montant moyen	1 629 \$	1 573 \$	1 623 \$	1 611 \$	1 697 \$
	Montant total	1,5 M\$	1,4 M\$	1,3 M\$	1,3 M\$	1,7 M\$
Programme de remboursement différé ²	Nombre de bénéficiaires	12 258	13 027	12 924	14 632	17 428
	Montant moyen	262 \$	274 \$	278 \$	287 \$	322 \$
	Montant total	3,2 M\$	3,6 M\$	3,6 M\$	4,2 M\$	5,6 M\$

¹ Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

² Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

